



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Insertion sociale

Question écrite n° 49551

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des jeunes ayant bénéficié de l'aide à l'enfance gérée par les conseils généraux et contrat « jeunes majeurs » et qui après leur 21^e année ne bénéficient plus d'aucune aide financière. Les familles d'accueil qui ont besoin de toucher une allocation pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions ces enfants défavorisés se trouvent dans une situation dramatique quant au choix qu'elles devront faire. Les jeunes qui, après vingt et un ans, rencontrent de grandes difficultés d'insertion ne semblent avoir droit à aucune allocation. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire en faveur de ces jeunes et quelles aides les familles d'accueil de jeunes en grande difficulté peuvent espérer pour mener à bien leur mission d'accueil et d'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49551

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1309